

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 AVRIL 2016**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
29	22	27

**L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT-SEPT AVRIL à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2016.

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, M. André DENIS, Mme Nicole DEVEZE PESTRE, M. Jacques BLANCO, Mme Christine MAUPEU, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS** :

Mme Isabelle CANONNE à Mme Ghislaine IMBERT

Mme Véronique GINOYER à Mme Josiane MAGREAU

M. Joël BENOIT à Mme Nicole DEVEZE PESTRE

M. Bernard BACCINO à Mme Christiane DARNAULT

M. Rabah HERHOUR à M. Jérôme MASSOLINI

**ABSENTS** :

Mme Marianne Le MEUR

Mme Rania MEKERRI

**FA/VA/CM – N°2016/04/109 - OBJET : DELIBERATION RELATIVE A L'OPPOSITION D'INSTALLER DES COMPTEURS LINKY SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la loi sur la transition énergétique adoptée en juin 2014 par l'assemblée nationale a rendu obligatoire le déploiement des compteurs ERDF LINKY.

En effet, ce compteur, doté de capacités de communication bidirectionnelle (transmission et réception des informations) permet la relève à distance ainsi que le pilotage de la fourniture d'énergie. La communication s'effectue par le réseau de câblages classique entre un ensemble de compteurs installés chez les utilisateurs et un concentrateur localisé à proximité dans le poste de distribution publique, via la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL), qui rassemble ces données pour les transmettre au gestionnaire de réseaux.

Le remplacement des anciens compteurs électriques par ces compteurs dits « intelligents » a débuté en décembre 2015 et s'achèvera en 2021. En 5 ans donc, ce sont 35 millions de compteurs qui seront automatiquement installés chez les particuliers sur l'ensemble du territoire Français.

**Dans notre commune, cela n'a pas encore commencé.**

Reçu en Préfecture le

02 MAI 2016



**Délibération n°2016/04/109  
(suite)**

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de s'opposer à l'installation par ErDF des nouveaux compteurs sur le territoire de la commune pour les raisons suivantes :

- Les Borméens ne sont pas, pour la plupart, au courant des conséquences éventuelles des boîtiers sur leur consommation d'énergie ou leur santé. En effet, cette technologie soulève de nombreuses questions.
- Contrairement aux recommandations de la Communauté de Régulation de l'Energie (CRE) en 2011, le gouvernement n'a pas imposé à ERDF d'associer aux compteurs un afficheur déporté. De ce fait, la consultation des données sera donc possible uniquement sur internet et il n'est garanti nulle part que cette consultation se fera sans conditions de manière gratuite.
- ERDF aura accès à de nombreuses données personnelles qui pourront être revendues à des entreprises privées sans le moindre contrôle.
- La crainte que les usagers refusant l'installation des compteurs LINKY se voient appliquer des services complémentaires facturés par ErDF, du fait que la visite restera nécessaire.

Le Conseil Municipal, devant toutes ces problématiques, souhaite donc :

**APPLIQUER** le principe de précaution, entré dans le droit français depuis 1965, qui stipule que « l'absence de certitude ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées pour prévenir des dommages graves et irréversibles,

**S'OPPOSER** à l'installation des compteurs ERDF LINKY sur le territoire de la commune en attendant les conclusions du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (ANSES),

**INFORMER** les Borméens sur ces nouveaux compteurs au travers d'une information lisible, globale et documentée par tous les moyens de communications mobilisables

**VOTE : MAJORITE (26 POUR – 1 CONTRE)**

**POUR** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole DEVEZE PESTRE, M. Jacques BLANCO, Mme Christine MAUPEU.

**CONTRE** : M. Claude FAEDDA

Le Maire

François ARIZZI

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

Délibération N.2016/04/109 - Délibération relative à l'opposition d'installer des compteurs LINKY sur le territoire de la commune

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/05/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/05/2016

---

**Numéro de l'acte :** 201604109 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218300192-20160427-201604109-DE

---

**Date de décision :** 27/04/2016

**Acte transmis par :** Christophe MILESI

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.4. Voeux et motions

